

**La gestion de l'eau dans  
un projet de société  
pour le Québec de l'an 2000**

**Résumé**

**du mémoire présenté par la**

**COALITION POUR LE RENOUVELLEMENT  
DES INFRASTRUCTURES DU QUÉBEC**

**lors des audiences du**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT  
(BAPE)**  
**à propos de la gestion de l'eau**

**Le 23 novembre 1999**

**Présentation de**  
**LA COALITION POUR LE RENOUVELLEMENT**  
**DES INFRASTRUCTURES DU QUÉBEC**

- La Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec vise à amener les gouvernements à participer à un nouveau programme conjoint d'infrastructures municipales dès l'an 2000.
- La Coalition est gouvernée par un conseil des partenaires, formé des présidents des organismes qui ont adhéré au programme défini et mis
- Le Conseil des partenaires de la Coalition décide des actions à retenir pour progresser vers l'objectif fixé au programme.
- Le président de la Coalition préside le Conseil des partenaires et est le porte-parole de la Coalition.
- Le Conseil des partenaires de la Coalition est soutenu par un comité technique dont les membres sont délégués par les organismes partenaires.

.....5

## **1. RÔLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES INFRASTRUCTURES ET RESPONSABILITÉ ASSOCIÉE**

Comme dans tous les pays industrialisés, la grande majorité des Québécois et des Canadiens vivent et travaillent dans des milieux urbanisés. La qualité de la vie et l'assise économique y sont fonction de la qualité des infrastructures de base comme les services d'aqueducs et d'égouts, les réseaux de collecte des eaux de surface, le traitement des eaux potables et usées, *etc.*

Les responsables municipaux et gouvernementaux expriment leurs préoccupations au sujet de la dégradation de ces infrastructures, des répercussions d'une telle dégradation sur l'économie locale et de la nécessité d'investir massivement dans des travaux de réfection. À leur appui, diverses études économiques selon lesquelles les investissements dans les infrastructures publiques favorisent la croissance économique et stimulent la productivité du secteur privé. Le renversement de cette tendance à la dégradation et le maintien d'infrastructures en donc essentiels pour assurer la prospérité économique du Canada et<sup>1</sup>.

Les infrastructures de l'ensemble des municipalités canadiennes représentent une partie importante de notre patrimoine, une richesse collective évaluée à 200 milliards \$ (coût de construction). Leur coût de remplacement actuel est de beaucoup supérieur à ce montant. Il s'agit donc d'un investissement phénoménal que la société se doit de protéger.

La désuétude des informations reliées à l'état des équipements collectifs a inévitablement un impact socio-économique négatif. Par exemple, un réseau d'aqueduc et d'égouts en mauvais état de fonctionnement entraîne :

- une diminution de la qualité de l'eau distribuée;
- une augmentation des débits d'eau à la source d'alimentation due aux
- une augmentation des coûts de pompage de traitement et de chloration de
- une baisse de pression et de débit qui nuit à la protection contre les incendies;
- une limitation de l'expansion urbaine;
- des risques de refoulement et d'inondation;
- des augmentations de débits à traiter aux usines d'épuration dues à l'infiltration d'eau souterraine;
- une augmentation des besoins énergétiques en pompage.

---

<sup>1</sup>

Bilan examen du Programme de travaux d'infrastructures Canada, R. M. Soberman, 1996.

## **2. DÉFICIT ACTUEL EN RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (AQUEDUC ET ÉGOUTS)**

Plusieurs conférences nationales sur les besoins en matière d'infrastructures urbaines ont suscité l'intérêt des ingénieurs municipaux et gouvernementaux, des représentants élus par la population ainsi que de divers chercheurs.

Déjà en 1984, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) concluait que les infrastructures municipales de l'ensemble du pays se dégradaient rapidement et que leur réfection nécessitait un apport en capitaux évalué, à l'époque, à 12 milliards de dollars.

En 1996, une étude réalisée par l'Université McGill évaluait le déficit en matière d'infrastructures à près de 44 milliards de dollars au Canada, dont environ 11 milliards pour le Québec selon une répartition conservatrice basée uniquement sur

Les résultats d'une étude récente réalisée en 1997 par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Eau) pour le compte du ministère des Affaires municipales corroborent l'ampleur maximale de ce déficit d'infrastructures pour le

Toutefois, comme cette évaluation est fondée sur un scénario de remplacement complet et que la restauration sera possible dans certains cas, un apport en capitaux de l'ordre de 85 %, représentant un budget de 9 milliards de dollars sur

Sur cette base, si l'on applique une projection proportionnelle au poids démographique du Québec dans le Canada, 36 milliards de dollars seraient requis au cours des 15 prochaines années afin de ramener l'ensemble des infrastructures municipales canadiennes à un niveau acceptable selon les normes nord-

Outre le déficit en restauration et remplacement des infrastructures, il faut aussi tenir compte des besoins de conformité de certaines infrastructures aux normes environnementales ou énergétiques en vigueur ou simplement des ajustements au niveau de service requis par une population en constante évolution.

L'objectif du présent document n'est pas de définir avec précision le déficit dans les investissements en matière d'infrastructures mais plutôt de cibler son envergure. Ainsi, nous retiendrons un taux de remplacement de l'ordre de 1,25 % du linéaire de conduites, ce qui signifie qu'il faudrait 80 ans pour remplacer tout le réseau en place, lequel a déjà entre 35 et 65 ans. Ce niveau de réfection agressif serait de 4 à 5 fois supérieur au rythme actuel (0,25 % du linéaire; cycle 400 ans) jugé nettement insuffisant par tous les observateurs.

**ÉVALUATION PRUDENTE DES  
DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À ENVISAGER**

- Municipalités du Québec : 9 milliards de dollars
- Municipalités du Canada : 36 milliards de dollars

### **3. EFFETS POSITIFS D'UN PROGRAMME CONJOINT DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LONGUE DURÉE**

#### **3.1 EFFETS FINANCIERS**

Diverses études ont démontré que le coût net de l'aide financière accordée par les gouvernements du Canada et du Québec pour les infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts est très faible, compte tenu du retour fiscal de diverses sources que génèrent ces travaux.

Selon plusieurs études de modélisation économique, dont le bilan d'examen du Programme d'infrastructures Canada, débuté en 1994, et les analyses de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et du Bureau de la statistique du Québec, ce retour fiscal serait de 90 % au fédéral et de 70 % au provincial.

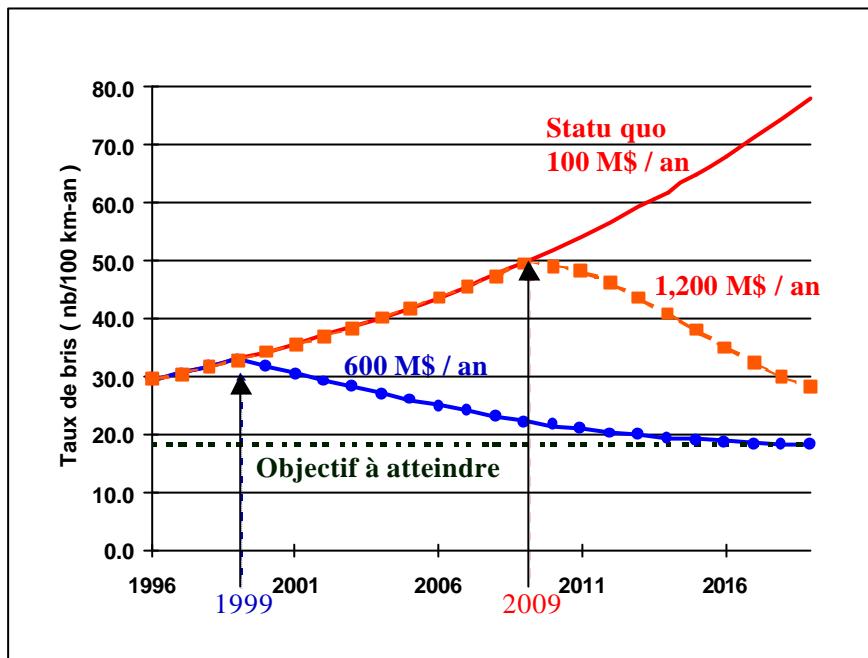
Au chapitre de la création d'emploi, il a été établi que 1200 emplois sont créés pour chaque tranche de 100 millions de dollars investis dans de tels travaux. Les sommes consacrées aux infrastructures ne doivent donc pas être considérées comme des dépenses mais plutôt comme des investissements, qui rapportent et même s'autofinancent plus ou moins rapidement selon le niveau de gouvernement.

À la suite de l'interprétation des données de l'étude de l'INRS, réalisée pour le compte du ministère des Affaires municipales en 1997, et des résultats de celle de l'Université McGill, nous pouvons tracer l'évolution de la dégradation en fonction du temps pour l'ensemble des 30 000 kilomètres de conduites municipales d'aqueduc ou d'égouts du Québec.

La figure 1 montre qu'un programme de réfection instauré en 1999 ou 2000 prévoyant des investissements de 600 millions de dollars annuellement (9 milliards sur 15 ans correspondant à un rythme de remplacement agressif de 1,25 % du linéaire de conduites; cycle de remplacement de 80 ans) permettrait de remettre nos infrastructures à niveau.

La figure 1 indique aussi que, s'il y a un report de dix ans de la réfection des infrastructures, les investissements devront se faire à un rythme annuel d'environ 2,5 % pour stabiliser la détérioration à un niveau acceptable. Conséquemment, il faudra investir collectivement dans ce secteur 1,2 milliard de dollars par année (en dollars de 1999), soit le double des capitaux actuels.

L'octroi des 600 millions de dollars par année nécessaires actuellement pour entreprendre la réfection des infrastructures municipales québécoises paraît certes important. Mais qu'en sera-t-il lorsque notre société sera confrontée au redressement d'un déficit qui atteindra 1,2 milliard de dollars annuellement dans à ?



Seule la mise en place d'un programme de réfection des infrastructures municipales permettra de conserver ces emplois hautement techniques, de maintenir l'expertise de premier plan acquise depuis plus de 40 ans et, ce qui est le plus important, de conserver dans un bon état de fonctionnement et à un coût raisonnable le patrimoine que constituent les infrastructures municipales.

Compte tenu des transferts successifs de responsabilités financières réalisés depuis plusieurs années au détriment des municipalités, des efforts de rationalisation des finances publiques que se sont imposés tous les paliers de gouvernement et de l'incapacité des municipalités québécoises de générer des revenus autres que l'impôt foncier, ces dernières ne disposent certes pas des leviers financiers nécessaires au redressement des infrastructures. Les municipalités ne peuvent, non plus, réaliser des projets d'immobilisation qui répondent adéquatement aux normes environnementales.

### **3.2 EFFETS SUR LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS**

Les aqueducs et égoûts municipaux, souvent perçus comme des acquis, ont une répercussion directe sur la qualité de vie de la population. Ils fournissent l'eau potable aux citoyens, assurent leur protection contre les incendies et permettent l'évacuation des eaux usées et de pluie.

Imaginons un seul instant ce que serait la vie contemporaine sans réseau d'aqueduc et d'égouts pour l'hygiène publique et le contrôle sanitaire. La santé de notre économie et l'état de nos infrastructures urbaines sont étroitement reliés.

- renverser l'actuelle tendance à la détérioration et atteindre un niveau

La Coalition demande donc aux deux niveaux de gouvernement, en partenariat avec les municipalités lorsque nécessaire, de créer un programme qui aborderait la réfection des infrastructures municipales en ce qui concerne notamment les

:

- **Généralités**

- Application d'un système de gestion des infrastructure
- Élaboration d'un guide pour les études diagnostiques.
- Répartition de l'aide financière au prorata de la population par région administrative, en tenant compte d'une capitalisation de l'octroi annuel
- Subvention établie à partir du coût estimé des travaux admissibles de construction, incluant une réserve budgétaire de 10 % pour les imprévus plus les taxes nettes non récupérables actuellement et les frais connexes.
- Sélection des projets sur la base des critères reconnus et d'une connaissance approfondie des infrastructures découlant d'une étude diagnostique.

- **Type d'infrastructures admissibles**
  - **Aqueduc, égouts domestique et pluvial, voirie municipale, ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées, postes de pompage, de surpression et de chloration et autres constructions connexes.**
  - Restauration majeure et reconstruction de l'infrastructure du réseau urbain (voirie, drainage pluvial, trottoir).
- **Travaux admissibles :**
  - Études diagnostiques et d'implantation de systèmes de gestion des infrastructures.
  - Tous les travaux de réfection, de reconstruction et de restauration
  - Tous les travaux de construction de nouvelles infrastructures en vue du respect des normes environnementales.

En ce qui a trait aux aqueducs et égouts, les travaux admissibles se chiffraient à 500 millions \$ annuellement pour les 15 prochaines années. Afin de combler les besoins d'investissement de 600 millions \$ annuellement, les municipalités débourseraient 100 autres millions de dollars, ce qui correspond, en moyenne, au montant qu'elles consacrent déjà à la réfection d'infrastructures.

La Coalition recommande donc qu'un seuil minimal d'immobilisation soit fixé avec cependant une pondération pour exclure les travaux majeurs non récurrents de construction. La pondération du seuil minimal devrait également être appliquée aux municipalités qui ont investi de fortes sommes dans la réfection des réseaux au cours des dernières années pour en stabiliser la détérioration. Celles-ci ne devraient pas être pénalisées pour avoir fait preuve d'une discipline exemplaire dans ce domaine.

**TABLEAU 1****SOMMAIRE FINANCIER ANNUEL DU PROGRAMME**

VOLETS	Investissements annuels pour le Québec (M \$)				Secteur privé
	Budget total	Ottawa	Québec	Municipalité	
Infrastructures municipales					
• aqueduc et égouts	500	167	167	166	--
• routes urbaines et locales	300	100	100	100	--
Infrastructures routières du Québec					
• nationales (autoroutes et grands axes nationaux)	200	100	100	--	--
• supérieures (routes numérotées)	--	--	--	--	--
Développement économique	50	15	15	15	5
Nouvelles technologies	10	3	3	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>1060</b>	<b>385</b>	<b>385</b>	<b>284</b>	<b>6</b>

**TABLEAU 2****COÛT NET ANNUEL DU PROGRAMME**

VOLETS	Coûts nets annuels estimés (M \$)				Secteur privé
	Budget total	Ottawa	Québec	Municipalité	
Infrastructures municipales					
• aqueduc et égouts	500	±17	±50	±158	--
• routes urbaines et locales	300	±10	±30	±95	--
Infrastructures routières du Québec					
• nationales (autoroutes et grands axes nationaux)	200	±15	±45	--	--
• supérieures (routes numérotées)	--	--	--	--	--
Développement économique	50	±1,5	±4	14	5
Nouvelles technologies	10	±0,5	±1	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>1060</b>	<b>±44</b>	<b>±130</b>	<b>±270</b>	<b>6</b>

Note : Retour fiscal estimé = Ottawa 90 %, Québec 70 %, municipalités 5 %.